

BISO

Biennale Internationale de Sculpture de Ouagadougou

17 Octobre 2025 : début Résidences

20 Novembre 2025 : Exposition

APPEL À CANDIDATURES

Dossier de candidature complets à envoyer par e-mail à l'adresse :

biso.sculpture@gmail.com

avant le **30 novembre 2024**

Email : biso.sculpture@gmail.com

Facebook : [Biennale Internationale de Sculpture de Ouagadougou](#)

Instagram : bisobiennale

Présentation de BISO

Première biennale dédiée à la sculpture contemporaine sur le continent africain, la Biennale Internationale de Sculpture de Ouagadougou (BISO) est un événement artistique phare de l'Afrique et de sa diaspora, dédié à la sculpture sous toutes ses formes. Après le succès des trois premières éditions, en 2019 sous le thème *Oser inventer l'avenir*, en 2021 avec *L'Aventure ambiguë* et 2023 avec *Le Feu des Origines*, l'objectif de la Biennale **BISO 2025** est de renforcer le soutien et la visibilité des artistes sculpteurs et de consolider leur place sur le marché de l'art contemporain.

Les deux temps forts de la Biennale BISO 2025 seront :

- **Les résidences d'artistes à partir du 17 octobre 2025** : d'une durée de 15 jours à 1 mois, accordées sur décision du Comité de sélection. Ces résidences se tiendront dans les lieux partenaires de BISO à Ouagadougou.
- **L'exposition BISO à partir du 20 novembre 2025** : organisée dans l'amphithéâtre du FESPACO, ouverte au public pour une durée d'un mois.

Thématique BISO 2025

INSOUTENABLE FRONTIERE

*Peu importe le lieu où tu habites
Et la dureté du temps que tu apprivoises
Il n'est pas dit que tu resteras cloîtrée
Aux frontières qui séparent ton pays
Du vaste monde parsemé de souvenirs
Que tu as envie de feuilleter*

Ces vers sont extraits de l'ouvrage de l'écrivaine et poétesse ivoirienne Tanella Boni paru en 2022, *Insoutenable Frontière*, thème choisi pour la biennale BISO 2025. La notion de frontière est plurielle et multiforme, il n'y a pas une frontière mais des frontières : géographiques, physiques, mentales, linguistiques, relationnelles, amoureuses, culturelles... Ces frontières définissent les limites entre les êtres et les choses : le pays de naissance, la couleur de la peau, le partage des terres en carrés désespérément inégaux, les espaces interdits d'accès. Selon les mouvements de son recueil, Tanella Boni décrit un « bateau-monde, qui prend l'eau de toutes parts » tout en soulignant la beauté de la diversité, de la fraternité et de la sororité, ces identités multiples qui nous fondent : « Enroule toi dans le pagne tissé Qui raconte ta vie multicolore ».

Constitution du dossier de candidature

Le dossier de candidature devra inclure :

- **Le bulletin de candidature complété** (bulletin en p. 6).
- **Un curriculum vitae**, comportant les éléments retraçant la formation de l'artiste, son parcours professionnel, ses expériences, l'historique de ses expositions publiques et en galerie (2 pages maximum, format Word ou PDF).
- **Un court texte de présentation** de la pratique de l'artiste mettant en exergue la cohérence de son propos et de ses œuvres avec le thème de BISO 2025 : **INSOUTENABLE FRONTIERE** (2 pages maximum, format Word ou PDF).
- **Une sélection de visuels** des œuvres de l'artiste (5 visuels d'œuvres maximum, format JPEG). Les visuels devront être en couleurs, lisibles, légendés en précisant les matériaux et la technique utilisés ainsi que les dimensions. L'artiste pourra candidater au travers d'œuvres existantes ou de projets d'œuvres qui seront produites spécifiquement pour BISO.

Dossiers de candidature complets à envoyer par e-mail à l'adresse :

biso.sculpture@gmail.com avant le **30 novembre 2024**

Attentes artistiques du Comité

Bien qu'il soit impossible d'établir une liste exhaustive des critères objectifs qui seraient pris en compte par le Comité pour la sélection des artistes, celui-ci portera une attention particulière à :

- la cohérence de la proposition de l'artiste avec le thème de la Biennale 2025 : **INSOUTENABLE FRONTIERE** ainsi qu'à la richesse des interprétations proposées.
- l'intérêt esthétique de la pratique de l'artiste.
- l'originalité des œuvres et leur inscription dans la contemporanéité.
- la maîtrise des techniques mises en œuvre et la qualité d'exécution.

Annnonce des candidats retenus :

Chaque candidat recevra une réponse par e-mail quant à sa participation à la Biennale début janvier **2025**.

Les demandes d'information peuvent être adressées à : **biso.sculpture@gmail.com**

CANDIDATURE À LA BIENNALE BISO - RÈGLEMENT

Article 1 : Date et thème

- La quatrième édition de la Biennale Internationale de Sculpture de Ouagadougou BISO se tiendra à partir du **20 novembre 2025**, précédée des résidences de création à partir du 17 octobre 2025.
- Pour cette quatrième édition de BISO, le thème choisi est : **INSOUTENABLE FRONTIERE**

Article 2 : Participation

- L'appel à candidature s'adresse aux artistes ayant une pratique de sculpture, installation, performance, débutant ou confirmé, de toutes origines.
- Un dossier de candidature complet doit être envoyé, comportant le bulletin de candidature complété, le Curriculum Vitae résumant le parcours artistique du candidat, un court texte de présentation de la pratique artistique ainsi que les visuels des œuvres légendés (5 visuels maximum).
- Le dossier de candidature complet doit être envoyé avant le **30 novembre 2024** par e-mail à l'adresse biso.sculpture@gmail.com.
- Tout dossier reçu après cette date limite sera refusé.
- Le candidat devra être l'auteur des œuvres originales présentées, fruit d'un travail personnel. Toute copie ou contrefaçon est strictement interdite.

Article 3 : Sélection des candidats

- Les candidatures reçues seront examinées par un Comité de sélection. Environ 20 artistes seront sélectionnés dans le but de produire une œuvre spécifique pour la Biennale.
- Les artistes retenus seront informés individuellement par e-mail.
- Le choix du Comité de sélection est sans appel.
- Les artistes sélectionnés seront tenus d'assurer une présence au cours de la Biennale. Les dates seront à définir d'un commun accord entre les organisateurs et l'artiste.

Article 4 : Résidences artistiques

- Les résidences artistiques s'effectueront à Ouagadougou pour une durée de 15 jours à 1 mois avant l'ouverture de la Biennale.
- Les artistes participant aux résidences s'engagent à fournir un projet et un planning de réalisation de leur création.
- Un budget de production de 500 euros sera alloué à chaque artiste par BISO.
- Les artistes participant aux résidences s'engagent à respecter le budget attribué à la production des œuvres en résidence.
- Un hébergement sera pris en charge par la Biennale.

Article 5 : Transport et VISA

- Les billets d'avion A/R des artistes sélectionnés seront pris en charge par la Biennale.
- Le coût et l'obtention des éventuels VISA pour le Burkina Faso seront à la charge des artistes. Les ressortissants des pays suivants sont exemptés de visas si séjour de moins de 90 jours : Bénin, Cap Vert, Centrafrique, Cote d'Ivoire, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée Bissau, Libéria, Mali, Mauritanie, Niger, Nigeria, Sénégal, Sierra Leone, Togo, Maroc et Tunisie.

Article 6 : Lieux d'exposition

- Les œuvres de la Biennale seront exposées dans l'amphithéâtre du FESPACO pour une durée de 1 mois.
- Les sculptures seront installées à l'intérieur des bâtiments et dans les espaces extérieurs, en fonction des dimensions et matériaux des œuvres.

Article 7 : Transport des œuvres

- Le transport des œuvres au lieu d'exposition sera organisé par les artistes et coordonné par l'équipe BISO.
- Les œuvres seront exposées pour une durée de 1 mois.
- Retrait des œuvres : à la fin de l'exposition, les œuvres seront retirées par l'artiste en concertation avec les organisateurs ou retournées par transporteur aux frais de l'artiste.

Article 8 : Communication

- Les organisateurs de la Biennale assureront la communication de l'événement et des artistes exposés par tous moyens à leur convenance.
- La Biennale concevra le programme, les cartels des œuvres et autres supports de visites.

Article 9 : Prix de la Biennale

- Le jury de la Biennale attribuera un prix à l'artiste dont le(s) œuvre(s) auront répondu le mieux au thème 2025 : **INSOUTENABLE FRONTIERE**.
- La remise de prix aura lieu pendant la semaine d'ouverture de la Biennale.

Article 10 : Vente des œuvres

- La vocation de la Biennale BISO est la valorisation des productions artistiques et la mise en contact des artistes sculpteurs avec le milieu de l'art contemporain.
- Les artistes devront informer les organisateurs de la Biennale de toute transaction réalisée pendant la durée de l'exposition.
- Les organisateurs de la Biennale pourront accompagner les artistes qui souhaitent commercialiser leurs œuvres dans la fixation des prix et les modalités commerciales auprès de leur réseau de collectionneurs et d'institutions.

Article 11 : Assurance et Responsabilité

- La Biennale prend les précautions d'usage vis-à-vis des œuvres qui lui sont confiées, mais ne saurait engager sa responsabilité pour tous dommages.
- L'association ne pourra être tenue responsable des pertes, vols, dégradations, préjudices matériels et moraux consécutifs aux dommages causés qui pourraient se produire pendant la Biennale sur les œuvres exposées ou accidents divers.
- Si la Biennale devait être annulée en raison de force majeure ou pour toute cause indépendante de la volonté des organisateurs, aucune indemnité ne serait versée aux participants.
- Les œuvres restent la propriété de l'artiste durant toute la Biennale, chaque artiste reste libre de souscrire une assurance personnelle garantissant ses œuvres durant la manifestation et renonce expressément à tout recours contre l'organisateur.

BULLETIN DE CANDIDATURE

à retourner avec les éléments du dossier (voir p. 3) avant **le 30 novembre 2024**

Mr Mme

NOM _____ Prénom _____

Nom d'artiste _____

Nationalité _____

Date de naissance jj/mm/aaaa : _____

Adresse _____

Code Postal _____ Ville _____

Tel fixe _____ Tel portable _____

Site web _____

E-mail _____

Participation à la Biennale BISO :

Souhaite réaliser une résidence artistique BISO (œuvre produite sur place pour l'exposition) d'une durée de :

2 semaines 3 semaines 4 semaines

Matériaux utilisés :

Bois Métal Argile/Terre Pierre Plastique

Tissu Papier Verre Récupération

Autre(s) : _____

Technique(s) :

Taille Modelage Moulage Assemblage

Autre(s) : _____

Fait à : _____ Date : _____

Signature : _____